

SEANCE DU 06 MARS 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	10

L'an deux mille vingt-trois le 06 mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	OGER Isabelle	VALANCE Bénédicte
IMMER Alain	REUTER Olivier	WALLERICH Alain
SIVEC Jean	THILL Céline	
DEBAILLEUL Delphine	VIEIRA Christophe	

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe	donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe
MENEGHIN Gaël	donne pouvoir à M. GAILLOT Philippe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme	
PEREIRA Julien	

Madame Delphine DEBAILLEUL est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

Objet : 2023 – 686 Autorisation règlement facture 5-23 du 16/02/2023 de la société MD LOISIRS

Vu la délibération N° 2022-635 du Conseil Municipal du 13/06/2022 concernant la réalisation d'une aire de jeux et de rencontres,

Vu la délibération N° 2022-650 du Conseil Municipal du 17/08/2022 concernant l'arrêté du montant et du financement d'une aire de jeux et de rencontres,

Considérant un devis n°2022-121-2 du 18/12/2022 d'un montant de 3 323,04€ T.T.C. pour un pare ballon entre le city stade, la nouvelle aire de jeux des petits et la cour d'école a été proposé par la société MD LOISIRS, afin de sécuriser les espaces. Ce devis a été accepté et rentre dans la ligne de 6 000€ prévue pour « les hausses et imprévus ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler la facture MD Loisirs N° 5-23 du 16-02-2023 pour un montant de 3 323,04€ T.T.C. concernant l'achat et la pose d'un pare ballon.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 11 mars 2023

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 11/03/23

Le Maire,